

N° DEL 2014.09.24/156

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 24 septembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	18/09/2014
Affichage	18/09/2014

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	23	10

Etaient Représentés :

CIUPPA Marcel pouvoir à GUERIN Nicole.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

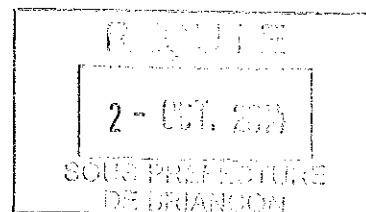
THEME : URBANISME 3.

OBJET : ACQUISITION DES
PARCELLES C 1526, 1532 ET
1533 - FONTCHRISTIANE.

Absents-Excusés :

CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

L'accès au parking communal, Place Charles Nortier et cadastré section C n°1793, s'effectue en traversant des parcelles privées.

Considérant que la domanialité de cet accès nécessite d'être régularisé,

Vu l'avis du service des domaines en date du 15 mai 2014, estimant la valeur vénale des biens à un montant 1 030 €, soit 31.21 €/m²,

Vu l'accord des copropriétaires de ces parcelles sur le principe de cession et son montant,

Considérant que ces parcelles seront incorporées dans le domaine privé communal et qu'il sera ensuite nécessaire de les incorporer dans le domaine public communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter de régulariser la domanialité de l'accès au parking Place Charles Nortier ;
- D'accepter l'acquisition des parcelles cadastrées section C numéros 1526, 1532 et 1533, pour un montant de mille trente euros (1 030 €) ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2014 en section investissement, chapitre 21 ;
- D'accepter par la suite l'incorporation de ces parties de parcelles dans le domaine public communal ;
- D'accepter de prendre en charge tous les frais inhérents à cette acquisition (frais d'acte) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe,

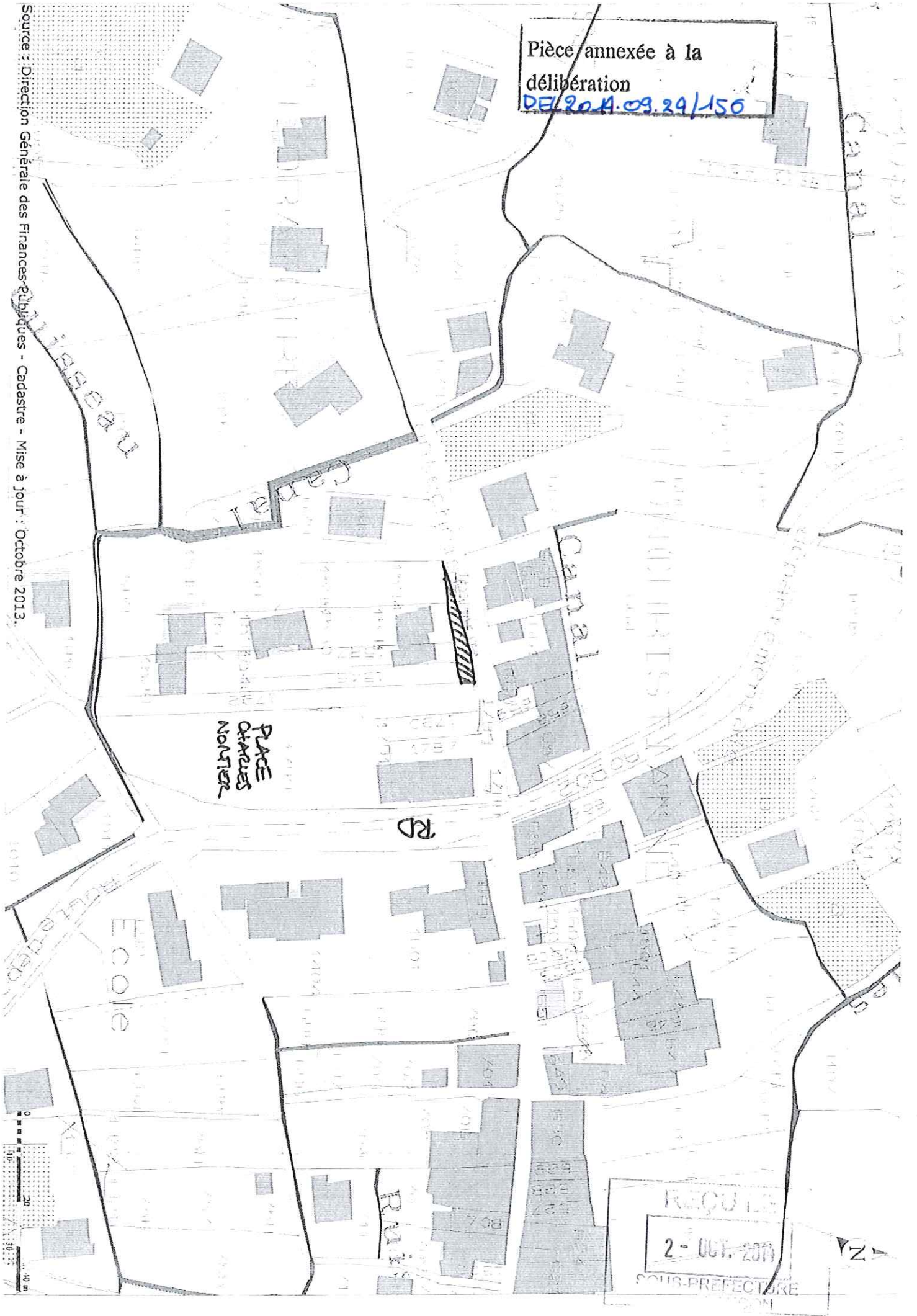
TRANSMIS LE 01 OCT. 2014
PUBLIÉ LE 01 OCT. 2014
NOTIFIÉ LE 03 OCT. 2014

Nicole GUERIN.



Pièce annexée à la
délibération

DE/20.A.09.29/150



Source : Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre - Mise à jour : Octobre 2013.

Pièce annexée à la
délibération
DEL 2014.09.24/156

